

Pollution impasse des Tupiniers

DREAL Auvergne Rhône-Alpes
Unité départementale
13 février 2020



PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Auvergne-Rhône-Alpes

www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

Contexte

- Plainte déposée auprès des services de l'Etat le 6 août 2019
- Découverte d'une nappe épaisse et odorante dans un jardin lors de travaux de terrassement



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Localisation de la découverte



Origine probable

- Archives mentionnent une pollution au trichloroéthylène de puits privés voisins de la zone de découverte dans les années 70
- Responsable à l'époque : entreprise exerçant notamment des activités de dégraissage



Action de l'Etat

- L'entreprise de dégraissage ayant disparu → recherche de l'ayant droit (responsable juridiquement)
- Prise d'un arrêté préfectoral de prescriptions spéciales le 19 novembre 2019 pour :
 - une étude historique et documentaire (4 mois)
 - un diagnostic des sols et de la nappe (8 mois)
 - une interprétation de l'Etat des milieux (10 mois)
 - un plan de gestion (12 mois)
- Les études qui sont exigées sont fixées par une méthodologie nationale de 2007 mise à jour en 2017

Les suites

- Une fois le programme du diagnostic établi, une présentation de celui-ci sera faite pour obtenir l'autorisation des propriétaires et locataires concernés
- Exemples d'intervention possibles :
 - Réalisation de mesures de gaz de sol dans les terrains ou sous dalle
 - Réalisation de mesures de la qualité de l'air intérieur
 - Mise en place de piézomètres pour mesurer la qualité de la nappe
 - Réalisation de sondages pour prélèvements de sols selon une profondeur à définir
- Une fois les mesures réalisées et interprétées, l'ayant droit transmettra un document pour proposer la solution retenue.
- L'inspection/préfet examineront les propositions et imposeront les mesures de gestion à l'ayant droit dans un délai défini.

Merci de votre attention



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Historique de la gestion des sols pollués

- 1996 à 1999 : des inventaires pour une réhabilitation systématique (création de BASOL et première version de BASIAS, mäj en 2019 dans le Rhône)
- 1999 : la fixation des objectifs de dépollution par la quantification des risques sanitaires
- 2007 : la prise en compte des mesures de gestion et du bilan environnemental global (approche prenant en compte la réglementation sanitaire, l'aspect économique, l'environnement et la technique)
- 2011 : une norme et une certification de service pour les entreprises du secteur
- 2017 : mise à jour de la méthodologie de 2007 (prend en compte les nouvelles méthodes de diagnostic notamment)